



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 04/09/2026

Date d'affichage : 04/09/2026

*DELIBERATION N° 072/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jordi Delclos, Maire de la Commune.

Présents : Jordi DELCLOS – Yannick CALLAREC – Marie-Aude PECH – Benoit MARFIN – Nicolas ROBLES – Marc MODICA – Bernard MASSINES – Patricia LETTERIO – Marie-José FERNANDEZ – Dominique HALET – Antoinette SEVILLA – Nathalie PRIETO – François-Pierre BLANC – Philippe LOPEZ – Cécile DUPEYRON – Céline GARCIA – Virginie MURILLO – Cyril ROLDAN – Robert TARDA – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Sonia MAC VEIGH – Céline AURIACH – Fabrice RALLO – Florence MICOLAU

Pouvoirs :

- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Cyril ROLDAN
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Nicolas ROBLES
- Diana IBANEZ donne pouvoir à Benoit MARFIN
- Pierre-Yves MONTOYA donne pouvoir à Jordi DELCLOS

Absent : NEANT

Secrétaire de séance : Madame Virginie MURILLO

OBJET : Approbation de la convention de servitudes avec ENEDIS pour l'implantation d'une canalisation souterraine et ses accessoires sur une longueur totale d'environ 10 mètres dans une bande de 0,4 mètre sur la parcelle communale cadastrée AB n° 126.

M. Marc Modica, Adjoint au Maire chargé de la voirie, des mobilités, du logement et du développement durable, fait part à l'assemblée de la demande d'ENEDIS, concessionnaire du service public de distribution d'électricité sur 95 % du territoire, d'implanter une canalisation souterraine et ses accessoires sur une longueur totale d'environ 10 mètres dans une bande de 0,4 mètre sur la parcelle communale cadastrée AB n° 126, ainsi que les bornes de repérage si besoin.

Il précise que cette servitude permettra au propriétaire de la parcelle AB n° 124 d'équiper son parking privé de bornes de recharge électrique comme indiqué sur le plan joint à la convention de servitudes.

Puis, M. Marc Modica relate brièvement les dispositions relatives aux ouvrages envisagés, à leurs implantations, à leurs exploitations et, d'une part, les droits de servitudes consentis à ENEDIS, d'autre part, les droits et obligations de la ville, propriétaire de la parcelle.

En outre, M. Marc Modica signale que l'indemnité versée à la commune pour l'occupation de son domaine privé sera nulle et que la convention sera conclue pour la durée de vie des ouvrages.

Par suite, il propose à l'assemblée, d'une part, d'approuver la convention de servitudes précitée avec ENEDIS telle que jointe à la présente délibération, d'autre part, d'autoriser M. le Maire à la signer, enfin, d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique relatif à cette servitude chez Maître Bertrand-Robert Beigner, notaire à Saleilles, qui représentera la ville dans cette affaire.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Marc Modica et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** la convention de servitudes avec ENEDIS, telle que jointe à la présente délibération, pour l'implantation d'une canalisation souterraine et ses accessoires sur une longueur totale d'environ 10 mètres dans une bande de 0,4 mètre sur la parcelle communale cadastrée AB n° 126, ainsi que les bornes de repérage si besoin ;

- **Autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitudes jointe à la présente délibération, ainsi que tout document relatif à cette affaire ;

- **Autorise** M. le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique relatif à cette servitude avec ENEDIS ;

- **Charge** Maître Bertrand-Robert Beigner, notaire sis 24, avenue de Perpignan à Saleilles de représenter la ville dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jordi DELCLOS

Publication le : **14 SEP. 2026**

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20260910-del-072-2026-DE
Date de télétransmission : 11/09/2026
Date de réception préfecture : 11/09/2026